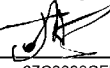


Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

certifié conforme à l'original

DocuSigned by:

37C3036CFFEA4E8..

Désignation de l'entreprise <u>SASU A&V</u>										Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>																													
Adresse de l'entreprise <u>9 place Clémenceau 06230 SAINT-JEAN-CAP-FERRAT</u>										Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>																													
Numéro SIRET* <table><tr><td>8</td><td>4</td><td>1</td><td>1</td><td>5</td><td>3</td><td>0</td><td>7</td><td>5</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>2</td></tr></table>										8	4	1	1	5	3	0	7	5	0	0	0	1	2	Néant ☐ *															
8	4	1	1	5	3	0	7	5	0	0	0	1	2																										
																				Exercice N clos le, <u>31/12/2023</u>																			
										Brut 1					Amortissements, provisions 2					Net 3																			
Capital souscrit non appelé (I)										AA																													
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *								AB						AC																							
		Frais de développement *								CX						CQ																							
		Concessions, brevets et droits similaires								AF						AG																							
		Fonds commercial (1)								AH						AI																							
		Autres immobilisations incorporelles								AJ						AK																							
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles								AL						AM																							
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains								AN						AO																							
		Constructions								AP						AQ																							
		Installations techniques, matériel et outillage industriels								AR	4 187					AS	762																						
		Autres immobilisations corporelles								AT	5 081					AU	1 088																						
		Immobilisations en cours								AV						AW																							
		Avances et acomptes								AX						AY																							
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence								CS						CT																							
		Autres participations								CU						CV																							
		Créances rattachées à des participations								BB						BC																							
		Autres titres immobilisés								BD						BE																							
		Prêts								BF						BG																							
		Autres immobilisations financières*								BH	7 500					BI	7 500																						
TOTAL (II)										BJ	16 769					BK	1 851																						
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements								BL						BM																							
		En cours de production de biens								BN						BO																							
		En cours de production de services								BP						BQ																							
		Produits intermédiaires et finis								BR						BS																							
		Marchandises								BT	369 194					BU	369 194																						
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes								BV						BW																							
		Clients et comptes rattachés (3)*								BX	92 645					BY	92 645																						
		Autres créances (3)								BZ	261 559					CA	261 559																						
		Capital souscrit et appelé, non versé								CB						CC																							
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)								CD						CE																							
Disponibilités								CF	272 489					CG	272 489																								
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*								CH	1 613					CI	1 613																							
	TOTAL (III)								CJ	997 501					CK	997 501																							
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)								CW																														
	Primes de remboursement des obligations (V)								CM																														
	Ecart de conversion actif* (VI)								CN																														
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)								CO	1 014 271						1A	1 851																						
Renvois : (1) Dont droit au bail :										(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :										(3) Part à plus d'un an																			
Clause de réserve de propriété : *										Immobilisations :										Stocks :										Créances :									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

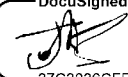
DS


Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise			SASU A&V	Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :20 000.....)			DA	20 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	100	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	30 254	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	397 428	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	447 783	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	1 558	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	447 036	
	Dettes fiscales et sociales			DY	116 041	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	564 636		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 012 419		
REVENUS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	564 636
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

certifié
conforme à
l'original,
le Président

DocuSigned by:

37C3036CFFE4E8...

A&V
Société par actions simplifiée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 9 PL CLEMENCEAU,
06230 SAINT-JEAN-CAP-FERRAT,
841 153 075 R.C.S. NICE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 28 juin,
A 14 heures,

Les associés de la société A&V se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 9 PL CLEMENCEAU, 06230 SAINT-JEAN-CAP-FERRAT, sur convocation faite par e-mail adressée le 10 juin 2024 à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence sous format numérisé prévu par l'article R. 225-95 du Code de commerce signée par les associés présents.

Conformément aux dispositions statutaires, le présent procès-verbal est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par l'article 26 du règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur au sens de l'article R. 227-1-1 du Code de commerce.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Joseph AOUN, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 1 000 actions sur les 1 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- La feuille de présence et la liste des associés,
- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2023,

- Le rapport de gestion du Président,
- Le rapport spécial du Président sur les conventions réglementées,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2023 et quitus au Président,
- Approbation des charges non déductibles fiscalement,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoir pour accomplir les formalités,

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par le Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve les dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 153 euros ainsi que l'imposition sur les bénéfices correspondante de 38,25 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 397 428 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	397 428 euros
A la réserve légale	1 900 euros

Solde	395 528 euros
Un prélèvement sur les réserves	
- sur le compte « autres réserves »	4 472 euros
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	400 000 euros
A titre de dividendes Soit 400 euros par action	400 000,00 euros

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 800 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 399 200 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 28 juin 2024.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2022 :

100 000 euros, soit 100 euros par titre,
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 100 000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2021 :

16 000 euros, soit 16 euros par titre,
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 16 000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2020 :

Néant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve l'ensemble des conventions de cette nature mentionnées dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIÈME RESOLUTION

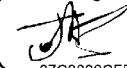
L'Assemblée Générale donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

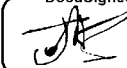
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président - Associé
Monsieur Joseph AOUN

DocuSigned by:

37C3036CFFEA4E8...

Associé
La SAS H77
Représentée par son Président,
Monsieur Joseph AOUN

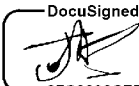
DocuSigned by:

37C3036CFFEA4E8...

COMPTES ANNUELS 2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe

certifié
conforme à
l'original,
le Président

DocuSigned by:

37C3036CFFEA4E8...

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU A&V

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 1 012 420 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 397 428 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 14/05/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

- Augmentation du capital social de 19 000 €, réalisée par prélèvements sur les autres réserves, par élévation de la valeur nominale des 1 000 actions de 19 €.
- Cession le 21/09/2023 des 998 actions A&V détenues par M. AOUN à la société holding H77

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	554	3 633		4 187
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier		5 082		5 082
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	554	8 715		9 269
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	7 500			7 500
Immobilisations financières	7 500			7 500
ACTIF IMMOBILISE	8 054	8 715		16 769

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	155	607		762
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier		1 089		1 089
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	155	1 696		1 851
ACTIF IMMOBILISE	155	1 696		1 851

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 363 318 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	7 500		7 500
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	92 646	92 646	
Autres	261 559	261 559	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	1 613	1 613	
Total	363 318	355 818	7 500
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 20 000,00 euros décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 20,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	1 000	1,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	1 000	20,00

Augmentation du capital social de 19 000 €, par prélèvement sur les autres réserves, par élévation de la valeur nominale des 1000 actions de 19 €.

Notes sur le bilan

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 02/06/2023.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	1 243
Résultat de l'exercice précédent	148 012
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	149 255
Affectations aux réserves	30 255
Distributions	100 000
Autres répartitions	19 000
Report à Nouveau	
Total des affectations	149 255

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2023	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2023
Capital	1 000		19 000		20 000
Réserve légale	100				100
Réserves générales		30 255	30 255		30 255
Report à Nouveau	1 243			1 243	
Résultat de l'exercice	148 012	-148 012	397 428	148 012	397 428
Dividendes		119 000			
Total Capitaux Propres	150 355	1 243	446 683	149 255	447 783

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 564 637 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	447 037	447 037		
Dettes fiscales et sociales	116 041	116 041		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 559	1 559		
Produits constatés d'avance				
Total	564 637	564 637		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers les associés	1 559			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 3 799 euros.

Charges à payer

	Montant
Prov.FNP HON avocat	2 040
Taxe sur les salaires CAP	2
Prov. CVAE et CFE	540
Total	2 582

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	214		
Maintenance, période d avance	533		
Assurances, période d avance	866		
Total	1 613		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

	Secteur d'activité		31/12/2023
	galerie d'art France		
	ventes de mobilier et décoration France		1 652 647
	Ventes à l'export		578 811
TOTAL			2 231 458

Charges et produits d'exploitation et financiers

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 0 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu à la date de clôture de l'exercice dont les incidences financières ne seraient pas traduites dans les comptes de cet exercice.